

Compte-rendu de la séance du Conseil Communal du 31 mars 2008.

PRESENTS :

MM. Luc DECORTE : Bourgmestre-Président ;
Philippe MIGNON – Luc MERTENS – Anne-Marie MAILLEUX-LOUETTE - Pierre LANDRAIN : Echevins ;
Brigitte TROOSTERS-CORBION – Luc GAUTHIER - Marie-Claire NOEL-TONNON –
Thérèse DE BAETS-FERRIERE – Serge DENIS – Jacques BREDAEL - Bérengère AUBECQ - David FRITS - Caroline de VILLENFAGNE de SORINNES-du PARC
LOCMARIA du PARC – Charles WAUCQUEZ – Albert ABS : Conseillers communaux ;
Bernard ANDRE : Secrétaire Communal.

Excusés : Guy MICLOTTE, Natacha VERSTRAETEN, Jean-Luc GUILMOT, Fabienne van der STRATEN WAILLET-VELGE - Patrick LAMBERT : Conseillers communaux.

La séance est ouverte à 20 heures 10 minutes.

1. Procès-verbal de la séance du 25 février 2008.

Aucune remarque n'est émise par les Conseillers communaux. Le procès-verbal de cette séance du 25 février 2008 sera approuvé à la fin de la présente séance.

Mme Aubecq demande une petite modification du compte-rendu du Conseil communal du 25 février 2008, modification de son intervention dans le cadre du point « ASBL Omnisport – Convention Commune - ASBL Omnisport – Modifications – Approbation ».

Mmes Noël-Tonnon et de Villenfagne entrent en séance.

2. Communications.

Le secrétaire communal donne connaissance de différents arrêtés du Collège provincial :

- Non approbation de la délibération du Conseil communal du 17 décembre 2007 établissant pour les exercices 2008 à 2012 une taxe sur les constructions, reconstructions de bâtiments et de leurs annexes (Collège provincial du 21 février 2008)
- Approbation du budget 2008 de la Fabrique d'Eglise Saint Bavon de Chaumont (Collège provincial du 6 mars 2008);
- Approbation de la modification budgétaire N°1 pour l'exercice 2007 de la Fabrique d'Eglise Saints Pierre et Martin de Vieusart (Collège provincial du 6 mars 2008);
- Approbation moyennant rectifications du budget 2008 de la Fabrique d'Eglise Saints Pierre et Martin de Vieusart (Collège provincial du 6 mars 2008);
- Approbation moyennant rectifications du budget 2008 de la Fabrique d'Eglise Notre Dame de Dion-le-Mont (Collège provincial du 6 mars 2008);
- Approbation du budget 2008 de la Fabrique d'Eglise Saint Jean Baptiste de Gistoux (Collège provincial du 6 mars 2008);
- Approbation moyennant rectifications du budget 2008 de la Fabrique d'Eglise Saint Catherine de Bonlez (Collège provincial du 6 mars 2008);
- Approbation moyennant rectifications du budget 2008 de la Fabrique d'Eglise Saint Etienne de Corroy (Collège provincial du 6 mars 2008);
- Approbation moyennant rectifications du budget 2008 de la Fabrique d'Eglise Notre Dame de l'Assomption de Longueville (Collège provincial du 6 mars 2008);
- Approbation de la modification budgétaire N°1 du budget 2008 de la Fabrique d'Eglise Saint Etienne de Corroy (Collège provincial du 6 mars 2008);

- Approbation moyennant rectifications du compte 2006 de la Fabrique d'Eglise Saint Martin de Dion-le-Val (Collège provincial du 20 mars 2008);

Diverses communications sont émises par les membres du Collège communal :

- M. Mertens évoque un courrier du 21 mars 2008 du Ministre Antoine signalant qu'il venait d'approuver d'une part la composition de la commission consultative communale d'aménagement du territoire et de mobilité et, d'autre part le règlement d'ordre intérieur relatif à celle-ci.
- Mme Louette signale que le Service communal du logement a ouvert ses portes au début du mois de mars et que toutes les informations relatives à ce service sont contenues dans le journal communal Amalgame.
- M. Mertens évoque la vitesse des poids lourds Chaussée de Huy : « les plaintes sont de plus en plus nombreuses de la part des habitants. Les vitesses auxquelles roulent les semi-remorques en imposent aux automobilistes, ce qui renforce davantage encore le sentiment d'insécurité. Traverser la chaussée, la longer à vélo, y savoir nos enfants menacés, cela ne pouvait nous laisser sans action. Courrier adressé au MET le 8 octobre 2007 : demande de réduction de la vitesse à 50 km/h pour les poids lourds sur l'entièreté de la chaussée de Huy dans sa traversée de la commune et limitation à 30 km/h pour ces mêmes véhicules entre les tartes de CHG et l'Ecomarché. Nous demandions également de renforcer la sécurité aux carrefours (Bonly – 4 Carrés – Tout Vent – Queue de Veau essentiellement). Réponse négative de la part du MET le 20 février 2008. On l'évoque entre les lignes dans Amalgame. Leurs arguments : Les véhicules de plus de 7,5T sont limités à la vitesse de 60 km/h sur les routes ordinaires. La Chaussée de Huy = 8,55 km à CHG dont 3,25 km en zone F1 (agglomération). Le nombre de panneaux à placer est considérable. 30 km/h ? Pas crédible : fonctions de la chaussée – étendue de la zone – largeur de la chaussée – perspective et dégagement visuels ! Imposer une zone 30 impliquerait l'installation d'effet de porte. Ils préconisent l'enlèvement des miroirs car, selon eux, ces derniers déforment l'image et détournent l'attention du conducteur. Les angles et distances de visibilité seraient maintenus par l'élagage de la végétation par leur propriétaire !! Carrefour Chaussée de Huy – Centenaire : ils ne relèvent pas d'élément si problématique !!! (texto) Ils reconnaissent toutefois que le revêtement n'est pas très bon et une étude est en cours afin d'envisager un tourne-à-gauche Chaussée de Huy vers Centenaire. Une étude de 2005 atteste que, sur les 10.429 passages quotidiens sur la N243, 442 sont des camions qui passent surtout entre 8h et 9h, entre 14 et 15h. Quand nous évoquons ce problème aux responsables de la société qui les emploie, nous recevons souvent la même réponse. Il est demandé aux chauffeurs d'emprunter la 243a, les chauffeurs nous disent qu'ils sont stressés par des horaires malmenés par les bouchons sur le ring de Bruxelles, le détour par la sortie de Walhain représenterait un manque à gagner d'une dizaine de milliers d'€ par an, argument qu'ils appuient par le phénomène de pollution accrue. Dans les négociations qui pourraient aboutir à l'extension des sablières, nous mettrons l'accent sur ce problème et exigerons que tout le charroi soit détourné de la Chaussée de Huy. Ne pas oublier : les automobiles représentent 95% des passages. Et rares sont ceux qui respectent les limitations de vitesse sur la Chaussée de Huy. » M. Gauthier souligne que cette attitude est une réédition de l'attitude du MET déjà signalée il y a quelques années alors que le Collège de l'époque avait effectué la même démarche. M. Gauthier souligne d'autre part la détérioration manifeste de la Chaussée et de ses équipements (trous dans la route,

casse vitesse abîmés,...). M. Decorte signale que quatre courriers ont été envoyés au MET depuis 2007 et qu'aucune réponse n'avait été enregistrée. Il signale qu'une rencontre a été organisée avec M. Monette, fonctionnaire directeur, et que celui-ci ne se souvenait pas d'avoir vu ces courriers. M. Decorte rappellera à nouveau au MET ses responsabilités de gestionnaire, au niveau de la sécurité et en matière d'entretien des avaloirs. Mme de Baets souligne qu'il faudrait déjà que les véhicules respectent le 60 km/h et que la police devrait agir pour assurer ce respect. M. Decorte répond que cela a été demandé à plus d'une reprise mais que la police manque d'effectifs ; des contrôles sont effectués (on peut en voir les résultats sur le site de la zone de police), le commissaire en chef fait ce qu'il peut mais pas ce qu'il veut. M. Gauthier souligne la problématique de la situation du truck wash et du siège de la société Hoslet au centre de la commune. M. Decorte répond qu'une négociation est entreprise dans le cadre de la modification du plan de secteur (extension des sablières).

- M. Mertens enchaîne par une communication relative à ce projet d'extension des sablières : « Dans le cadre du projet de modification de plan de Secteur portant sur le projet d'extension des sablières de Chaumont-Gistoux, la société SITA a entrepris une série de démarches purement informelles auprès des Collèges de Walhain et Chaumont-Gistoux. La dernière en date était la rencontre publique organisée par la Commune de Walhain le 12 mars dernier. Notre commune, puisque nous sommes toujours dans l'attente des résultats de l'Etude d'incidences, estimait qu'elle était prématurée. Des membres du Collège de Chaumont-Gistoux s'y sont toutefois rendus à l'invitation du Collège de Walhain. La majorité des questions ont porté sur l'impact du projet en termes de mobilité. Aucune réponse n'a pu être donnée par le MET et SITA puisque la question des voies d'accès de l'échangeur projeté ne sera abordée que dans le cadre de l'Etude d'Incidences relative, quant à elle, à l'éventuel permis d'exploiter. C'est la raison pour laquelle nous n'avons pas jugé utile d'en informer davantage les habitants de la commune. Loin de nous cependant l'idée de museler la communication. Nous voulons travailler dans la transparence qui nous est chère. Afin de communiquer en toute lumière avec les habitants de Chaumont-Gistoux, et comme cela a d'ailleurs été programmé de longue date, la prochaine rencontre citoyenne organisée par le Collège communal sera essentiellement axée sur ce thème. Ce sera à la Salle des Fêtes de Longueville le 22 mai 2008 dès 20h. Pour rappel, la demande d'extension de la sablière porte sur une superficie évaluée à 100 ha et répartie sur les deux communes. A l'occasion de la rencontre avec les autorités communales et les membres de la CCAT de Chaumont-Gistoux, le groupe SITA, dont la société Hoslet fait partie, a présenté son dossier épaulé par plusieurs experts (géologue et juriste). Fort de ses expériences passées, le Collège communal de Chaumont-Gistoux a rappelé sa grande vigilance à l'égard de ce projet et a présenté les balises d'une concertation efficace et garante de l'avenir. C'est-à-dire : 1. la régularisation des permis. Il ne peut plus être question d'exploiter sans permis. Il faut mettre fin au principe du fait accompli, quelque excuse ou bonne raison qu'il puisse y avoir. La Région wallonne doit intégrer cette nécessité dans sa stratégie. 2. la solution du problème de mobilité sur la Chaussée de Huy. Un accès direct à l'E411 mais aussi, et au plus vite, le déménagement du centre de Gistoux vers le site de toutes les infrastructures de la société SITA – Hoslet, permettront une réduction drastique de passages de camions dans le centre du village. Chaumont-Gistoux demande que la Région wallonne réserve une partie de la superficie concernée par la modification du plan de secteur à cet effet. 3. la réhabilitation et la réaffectation du site en cours et en fin d'exploitation. Pour Chaumont-Gistoux, c'est aussi une priorité, sachant que l'exploitation et la réhabilitation devront se faire en protégeant strictement la nappe

phrétique. Il est donc hors de question, pour nous, d'y accepter des décharges, de quelque type que ce soit. Nous exigerons d'en avoir l'assurance juridique. 4. la concertation. Tant la réhabilitation que la réaffectation ou le plan de mobilité devront être négociés avec les deux communes, leurs habitants et leurs associations actives. A ce titre, un comité d'accompagnement devra être créé. »

- M. Decorte donne lecture d'un courrier du 12 mars 2008 du MR – Section locale de Chaumont-Gistoux « Concerne – Officialisation de la fin du cartel « Union communale » Le fait ayant été maintes fois souligné oralement uniquement, nous vous saurions gré de vouloir bien acter, de manière officielle à dater de la réception de la présente, la fin du cartel « Union communale ».

SEANCE PUBLIQUE

AFFAIRES GENERALES

3. Remplacement d'un Conseiller communal (M. Demoulin par M. Abs) – Prestation de serment.

Délibération

4. Tutelle sur les établissements subordonnés - Fabrique d'église Saint Jean Baptiste de Gistoux – Compte pour l'exercice 2007 - Avis.

Délibération

5. Constitution d'une zone unique de secours en Brabant Wallon (Services 100 et incendie) – Avis de principe.

Mme Aubecq demande si l'intervention financière de la Province sera récurrente. M. Decorte répond que, lors de la réunion des bourgmestres le 8 avril, la question sera posée. Il souligne également qu'il faudra compter sur la certitude d'intégration des services incendie et 100. Il signale que notre commune compte un quart des interventions pour incendie et trois quarts pour le 100. Il relève que des dissidences existent entre le service 100 et des services d'intervention extérieurs. Il souhaite que tous ces services soient parfaitement intégrés dans la zone unique de secours. Il rappelle qu'actuellement six services 100 différents interviennent sur le territoire du Brabant wallon. Il est dès lors nécessaire d'avoir une cohésion. Il précise qu'il fera une communication à ce propos lors de la prochaine séance du Conseil communal.

Délibération

SERVICE TECHNIQUE

6. Travaux d'égouttage et de voirie à la rue de la Station à Longueville – Approbation du décompte final.

Mme Troosters demande si le décompte proposé reflète bien que le coût final est moins élevé que prévu. M. Decorte répond par l'affirmative.

Délibération

7. Avenant n°3 au contrat d'agglomération n°25112/01-25018 (incorporation des 3 projets retenus au programme triennal 2007/2009).

Délibération

8. Cession d'une bande de terrain rue de la Station à Longueville dans le cadre du permis de lotir octroyé à Madame GUILMAIN – Approbation du projet d'acte.

Délibération

ENVIRONNEMENT - MOBILITE

9. Arrêt d'une motion quant au bruit généré par le survol de la Commune par des avions.

M. Mignon présente le dossier :

« Notre commune se préoccupe du problème du survol des avions de Zaventem depuis un certain temps déjà : 4 ans précisément (mars 2004). Sous l'ancienne législature (27 octobre 2005), notre Conseil a voté une première motion. Le Collège a repris le dossier en mains dès son installation, en concertation étroite avec les communes de Grez-Doiceau et d'Huldenberg pour aboutir, en avril 2007, à un memorandum déposé avec les associations « Hart voor Huldenberg » et « Trop de bruit en Brabant wallon ». Le 7 mars 2008, le Collège a écrit au Ministre des Communications de l'époque, Monsieur Leterme. C'est la synthèse de ce courrier qui fait l'objet du projet de motion qui vous est proposé aujourd'hui. Nous y demandons en particulier 4 choses importantes : 1. D'abord l'application stricte des décisions de justice qui ont été validées par la Cour de Cassation. 2. Ensuite, le respect des routes, des gradients de montée et des altitudes minimales, seul susceptible de diminuer le bruit et les risques. Normalement, Chaumont-Gistoux fait partie de ce qu'on appelle « la région réservée » où le survol en dessous de 6.000 pieds n'est pas autorisé. Pourtant, c'est peu souvent le cas (courbes et contre courbes pour éviter Leuven ; gaz mis au dessus de chez nous par les 747 pour atteindre les 6.000 pieds. Pour les atterrissages, tout arrive sur la même piste (250 à 400) et les avions sont assez bas pour s'aligner). 3. Nous demandons encore la diminution de la multi concentration des avions sur la balise d'Huldenberg. Pour les décollages de la piste 25, en prévoyant une scission des routes avant la balise d'Huldenberg. Pour les décollages de la piste 07, par la solution « 07 tout droit », c'est-à-dire en empruntant les zones peu bâties à 5.200 pieds en virant à droite pour les destinations Sud-Est et à gauche pour les autres. 4. Enfin, nous demandons le retour à un usage historique de la piste 02 sur laquelle tout arrive actuellement et de la piste 20 (qui représente 50% des vols vers Huldenberg). Ces pistes sont trop courtes, en perte et moins bien orientées vis-à-vis des vents dominants. Elles doivent retrouver leur statut de pistes auxiliaires et de réserve, à n'utiliser qu'en cas de nécessité impérative liée soit à des travaux, soit à des conditions météo particulières. »

Mme Aubecq demande si l'on sait pourquoi la piste 07 n'est pas utilisée pour les décollages. M. Brédael répond que cela correspond aux plans globaux de dispersion. La plupart des décideurs veulent revenir à la situation antérieure. Mme de Baets signale qu'elle est d'accord sur le principe et sur la motion proposée mais regrette de ne pas avoir eu le texte complet lors de la commission de mobilité. Elle soulève également la question du coût vérité du transport aérien. Mme Troosters se demande si le fait de demander d'orienter les avions vers d'autres directions ne va pas engendrer d'autres conséquences. M. Mignon conclut en soulignant que la solution proposée est la plus intéressante car elle ne remet en question le plan de dispersion des vols et cette solution fait davantage passer les vols au dessus de zones non bâties.

Délibération

QUESTIONS-REPONSES

Aucune question n'est posée par les conseillers communaux.
Compte-rendu du Conseil communal – 31.03.08

M. Decorte indique dès à présent les dates des prochaines séances du Conseil communal : les lundis 28 avril, 26 mai et 23 juin 2008.

SEANCE A HUIS CLOS

INSTRUCTION PUBLIQUE

10. Démission d'une institutrice maternelle pour mise à la pension.

Délibération

11. Remplacements d'institutrices en congé de maladie – Ratifications.

Délibération

12. Mise en disponibilité d'une maîtresse spéciale de morale.

Délibération

13. Congés parentaux d'institutrices primaires – Ratifications.

Délibération

14. Augmentation de cadre au 25.02.2008 - Désignation d'une institutrice maternelle - Ratification.

Délibération

Procès-verbal de la séance du 25 février 2008.

A l'unanimité, le Conseil approuve le procès-verbal de la séance susdite.

La séance est levée à 21h45.

Le Secrétaire,
B. ANDRE

Le Président,
L. DECORTE